



GUIDE DE DÉMARRAGE D'EXPLOITATION D'UN GÎTE



BUREAU DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE MASHTEUIATSH

2009

DÉMARRAGE D'EXPLOITATION D'UN GÎTE

Dans le but d'accompagner les entrepreneurs touristiques de Mashteuiatsh, la SDEI, de par son mandat de services aux entreprises, a produit cette brochure.

Cet outil se veut un repère facilitateur pour tout entrepreneur désireux de se lancer dans la belle aventure de l'accueil touristique.

Toutes les étapes de réalisations pour l'ouverture d'un gîte sont énumérées, accompagnées des actions à entreprendre et les liens utiles pour joindre les personnes ressources.

Un aperçu des coûts vous est aussi fourni afin de faire les bons choix parmi la gamme de propositions offertes en matière de visibilité et d'adhésion aux nombreuses associations proposées.

Un tel projet peut réclamer des efforts considérables. Ainsi, vous devez trouver une satisfaction dans l'activité dans laquelle vous vous lancez et devez avoir confiance dans le produit ou le service que vous offrez étant donné qu'il exigera de vous la majeure partie de votre temps, surtout durant la phase de démarrage.

Un service hautement personnalisé et l'inclusion dans le tarif de la chambre d'un petit déjeuner servi par le propriétaire ou son personnel caractérisent le gîte touristique.

LES QUESTIONS À SE POSER LORSQU'ON DÉMARRE UN GÎTE TOURISTIQUE

1. Votre maison est-elle située dans un endroit désirable?
2. Qu'est-ce qui rend votre maison unique ou attrayante pour les invités potentiels?
3. La structure de votre maison devra-t-elle être modifiée pour bien fonctionner pour vous, votre famille et vos invités?
4. invités?
5. Aurez-vous besoin de mobiliers supplémentaires?
6. Aurez-vous le temps, l'argent et les habiletés nécessaires pour accomplir ce qui doit l'être?
7. Votre famille est-elle prête sur le plan émotif à recevoir des étrangers qui habiteront dans votre maison?
8. Avez-vous consulté des professionnels ayant une expérience connexe à l'industrie des gîtes touristiques?
9. Aimez-vous la compagnie des gens? Possédez-vous de bonnes qualités d'hôte, de conversation et d'écoute?
10. Appréciez-vous de maintenir une maison propre et en ordre?
11. Êtes-vous bien organisé (par exemple, pour maintenir un calendrier des réservations et préparer des petits-déjeuners) et comprenez-vous les principes de base de la gestion, de la comptabilité et de la tenue de livres?
12. Avez-vous effectué une recherche afin d'analyser la demande pour vos services (identifié les concurrents et établir ce qui vous distinguera de ces derniers, déterminer de quelle façon vous aller faire votre publicité)?
13. Vos ambitions sont-elles réalistes (ne vous attendez pas à de grands profits... ce ne sont pas des activités pour devenir riche rapidement)?

SUITE

Choix de l'emplacement :

Il faut prendre en considération les besoins de votre établissement, où se trouvent vos clients et vos concurrents ainsi que d'autres éléments comme les taxes, les restrictions dues au zonage, le bruit de fond et l'environnement.

Les assurances :

Une couverture d'assurance adéquate, particulièrement dans le domaine des responsabilités personnelles, est essentielle. Les assurances de base, assurance-incendie, assurance-responsabilité.

C'est à vous de communiquer avec votre assureur et de l'informer de votre intention de fournir une chambre et le petit-déjeuner à des invités payants. Demandez une confirmation à l'effet que vous avez une couverture adéquate.

Marketing et publicité :

La publicité de bouche à oreille et une bonne campagne de relations publiques sont souvent les meilleurs moyens de promouvoir un gîte touristique. Un client satisfait est un bon outil de promotion. Les brochures sont souvent utilisées dans la gestion d'un gîte touristique. La pratique de réseau, incluant une journée «portes ouvertes» pour les intervenants des entreprises de tourisme dans votre localité est en soi une bonne façon de promouvoir votre établissement car les touristes peuvent leur demander des conseils en matière de logement.

La publicité par Internet est aussi fortement recommandée. Pour d'autres types de publicité rentable, consultez votre ATR régional; elle pourrait être au courant de publicités coopératives ou d'occasions de promotion. Une mention dans un guide touristique ou, dans certaines régions, la signalisation routière sauront diriger les touristes à votre établissement.

PLAN D'AFFAIRES

Pourquoi faire un plan d'affaires ?

C'est à vous, le propriétaire-exploitant, qu'il incombe d'y répondre et de préparer votre plan d'affaires. Un bon plan comporte au moins quatre avantages.

Un plan d'affaires trace une voie à suivre. Il vous permet de préparer votre avenir. Un plan qui comprend des objectifs et une ligne d'action veillera à ce que votre entreprise arrive à bon port, en dépit de conditions économiques alarmantes. Faute de quoi, votre barque risque de s'en aller à vau-l'eau et de s'échouer dans n'importe quel port.

Un plan d'affaires facilite la participation de votre banquier. En lisant ou en écoutant les renseignements contenus dans votre plan, il pourra se faire une bonne idée de votre situation et ainsi décider s'il vous accorde un prêt.

Un plan d'affaires peut constituer un bon outil de communication lorsque vous êtes appelé à parler à vos vendeurs, à vos fournisseurs et à d'autres de vos activités et de vos objectifs.

Un plan d'affaires peut vous aider à vous développer comme dirigeant. Il vous donne la chance de penser aux problèmes relatifs aux conditions de concurrence, aux possibilités publicitaires et aux situations qui semblent avantageuses pour votre entreprise. L'adoption d'un plan peut, à long terme, aiguïser la capacité du propriétaire-exploitant à porter des jugements.

Dans la communauté de Mashteuiatsh, la SDEI offre un service d'aide en démarrage d'entreprises et peut travailler à monter votre plan d'affaires avec vous. Pour information : www.sdei.ca , service aux entreprises.

Contactez M. Germain Bouchard
SDEI : 418-275-5757 p. 104 (lundi, mercredi, vendredi AM)
Gestion CMJLL : 418 275-5434 (mardi, jeudi, vendredi PM)
Cellulaire : 418 671- 8395
germain.bouchard@sdei.ca

Le CLD de la région offre également ce service d'accompagnement;

Bureau de Roberval :
915, boul. St-Joseph
Roberval
418 275-2755

Bureau de St-Félicien :
1209, boul. Sacré-Coeur
Saint-Félicien
418 679-2093

Source: www.infoentrepreneurs.org

PERMIS D'EXPLOITATION ET RÈGLEMENTATION

Vous aurez besoin des permis suivants pour l'opération de votre gîte :

Permis municipaux

Le permis d'exploitation est disponible auprès du Conseil de Bande au coût de 35.00\$/année.

***Vous devez aviser votre municipalité de la volonté d'ouvrir un gîte et demander si le zonage municipal en autorise l'ouverture. Il importe de s'informer, entre autres, sur le permis de modification ou de construction, le certificat d'occupation, les taxes municipales, les enseignes et les terrasses.

Immatriculation d'une entreprise individuelle/ (NEQ)

Le NEQ (numéro d'entreprise au Québec) au coût de 32.00\$/année, non taxable est disponible au Palais de justice de Roberval et délivré immédiatement si demandé en personne.

Ou par courriel : registre@servicesquebec.gouv.qc.ca

Ministère du Revenu du Québec /inscription d'un commerce et perception de la TVQ et TPS

Ministère du Québec/ TPS , TVQ

Toute personne qui effectue au Québec une vente ou une location taxable ou détaxée dans le cadre d'une activité commerciale dont la vente taxable de biens et services doit s'inscrire (vous aurez besoin de votre dernier rapport d'impôt pour inscrire le montant figurant à la ligne 199, ainsi que vos coordonnées).

Vous pouvez vous inscrire sur le site suivant :

www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=4031&table=0&

Permis d'alcool (au besoin) /Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)

Listes des catégories de permis d'alcool pouvant être délivrés : restaurant pour vendre ou pour servir pour information : 514-873-3577, 418-643-7667, 1-800-363-0320.

www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?query=&dossier=2703&table=4&tableOrg=o

Permis de la MAPAQ

***Les gîtes touristiques sont exemptées du permis alimentaire mais doivent répondre aux conditions suivantes :

- Avoir des installations réservées à la préparation d'aliments;
- Avoir de l'eau potable courante chaude et froide;
- Avoir un appareil de distribution de savon liquide ou en poudre.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site suivant :

www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=239&table=0&

ou par téléphone : 418-380-2130, 1-800-463-6210

SUITE...

Attestation de classification pour les établissements : Gîte / ministère du Tourisme

Pour obtenir une attestation (permis), il faut faire une demande d'ouverture de dossier à Tourisme Québec, obtenir une classification de l'établissement par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) et afficher cette attestation à la vue des clients.

Cette attestation coûte 190 \$ plus 4 \$ par unité d'hébergement.

La CITQ a été désigné pour déterminer la classification des établissements. Pour plus d'informations, composez le 418 643-2230, 1 800 463-5009 ou visitez le site :

www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=4070&table=0

Permis de construction/déclaration de travaux de construction : édifices publics - Régie du bâtiment du Québec (RBQ)

La clientèle visée comprend les entrepreneurs et les constructeurs-propriétaires. Les travaux suivants doivent être déclarés : fondation, érection, rénovation, modification et démolition. La déclaration doit être transmise au plus tard le 20^e jour du mois qui suit la date du début des travaux. Pour plus d'informations, composez le 514 873-0976, 1 800 361-0761 ou visitez le site :

www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=4253&table=0&

Taxe sur l'hébergement - Revenu Québec

La taxe sur l'hébergement assure le financement du Fonds de partenariat touristique mis sur pied pour soutenir et renforcer l'industrie québécoise. La taxe sur l'hébergement est de 2 \$ par nuitée ou 3 % du prix de vente, selon la région touristique. Elle est perçue chaque fois qu'une unité d'hébergement est fournie pour plus de six heures par jour. Pour plus d'informations, visitez le site :

www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/taxes

LA CLASSIFICATION, CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Tous les établissements d'hébergement touristique du Québec doivent détenir une attestation de classification. La classification a été déterminée selon un système de pointage qui fait référence aux différents aspects des établissements d'hébergement (extérieur de l'édifice, installations sanitaires, commodités, services, etc.), tout en considérant bien les spécificités de chacune des catégories. La classification comporte toujours différents niveaux qui reflètent l'indice de confort et de service de l'établissement.

La période de validité d'une attestation de classification est de 24 mois. L'exploitant doit s'assurer qu'en tout temps son établissement est conforme aux critères d'évaluation utilisés lors de la visite de l'évaluateur. Un conseiller en classification peut visiter un établissement en tout temps afin de s'assurer de la conformité de la classification initiale et délivrer un nouveau résultat, s'il y a lieu.

Le prix de l'hébergement doit être affiché en permanence à la vue du public, dans un endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement des clients.

Le panneau, que vous obtiendrez du ministère du Tourisme à la fin du processus de classification et qui témoigne du niveau de la classification de votre établissement d'hébergement touristique, doit être affiché en permanence, à la vue du public, à l'extérieur de votre établissement.

Démarche à suivre :

Vérifiez auprès de la municipalité si le zonage permet l'exploitation commerciale d'un établissement d'hébergement particulier et peut se procurer une assurance responsabilité civile minimale de deux millions de dollars, tel que le recommande fortement la CITQ.

Appelez ensuite le ministère du Tourisme (1 800 463-5009). Avoir en main une copie des titres de propriété ou du bail, ou une copie du compte de taxes municipales.

La CITQ prend rendez-vous avec l'exploitant afin d'effectuer une visite de classification. Des frais sont appliqués de 190 \$ + 4 \$ /unité, accompagné d'un contrat de service. La visite s'effectuera lorsque le paiement sera effectué et que tous les documents seront transmis. La CITQ transmet à l'exploitant le résultat de sa classification et le ministère du Tourisme lui fait parvenir un panneau à afficher à l'extérieur sur les murs de l'établissement.

Les tarifs demandés pour l'hébergement devront, quant à eux, être affichés bien en vue à la réception.

Pour plus d'informations, visitez le site : www.citq.info/classification/obtention.asp

LES RÉSULTATS DE LA CLASSIFICATION

La catégorie des gîtes comprend les résidences privées que leurs propriétaires ou occupants exploitent comme établissement d'hébergement. Cet établissement offre au plus 5 chambres et le prix de location comprend le petit-déjeuner servi sur place.

0 soleil

Gîte dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification.

1 soleil

Gîte au confort élémentaire, dont l'aménagement et les services sont conformes aux normes de qualité.

2 soleils

Gîte de bon confort, doté d'un aménagement de bonne qualité, qui fournit quelques services et commodités.

3 soleils

Gîte très confortable doté d'un aménagement de qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités.

4 soleils

Gîte de confort supérieur doté d'un aménagement de qualité remarquable et qui offre un éventail de services et de commodités.

5 soleils

Gîte de confort exceptionnel doté d'un aménagement haut de gamme et qui offre une multitude de services et de commodités.

Pourquoi une auberge est-elle tantôt représenté par des soleils, tantôt par des étoiles ?

L'appellation «auberge» n'est pas définie dans le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique. Ce terme n'a pas non plus un usage réservé. Si l'auberge répond aux critères établis pour les établissements hôteliers, elle est classifiée avec cette grille; si par contre, l'auberge répond mieux aux critères des gîtes, elle est classifiée en vertu de cette grille. L'important, pour le voyageur, est de savoir que les auberges sont classifiées.

Selon la certification des Gîtes et Auberges du Passant; l'auberge est un établissement d'hébergement offrant 25 chambres ou moins en location et le petit déjeuner est inclus. Le repas du soir est idéalement offert également. Un minimum de 2 étoiles est obligatoire pour être certifiée auberge du passant. Si l'établissement est de moins de 5 chambres, un service de restauration offert à la clientèle externe est obligatoire.

Source: ministère du Tourisme

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS

Voici une liste des articles à prévoir pour meubler un gîte touristique :

Chambres à coucher

Chaque chambre d'invités devrait être aménagée d'un lit double, ou d'un grand lit ou deux lits simples, des tables de chevet, une commode, une table pour écrire ou une combinaison de ces deux derniers, un miroir, un fauteuil, une chaise de bureau, une descente de lit, des moustiquaires et des rideaux, un placard, un détecteur de fumée, une poubelle, une porte à verrou et une carte de tarifs affichée.

Investissez dans des matelas de qualité.

Envisagez les extras tels qu'un radioréveil, un miroir pleine grandeur, un support à bagages et le journal local.

La nouvelle édition des guides de classification des établissements hôteliers et des gîtes accordent une bonification aux établissements offrant un menu oreillers. Exposer les oreillers à des températures très froides en les mettant quelques heures au congélateur peut aider à les débarrasser des acariens qui y logent très souvent. Les acariens sont responsables d'une partie importante des allergies.

Protège-oreillers et protège-matelas sont d'excellents moyens de préserver la santé et le confort de votre clientèle, à condition toutefois qu'ils soient antiacariens et antibactériens. L'absence de protège-oreillers et de protège-matelas constitue un élément de démerite important dans les grilles de classification de la CITQ.

Lingerie

- ❖ Pour chaque lit, il faut un couvre-lit et une couverture, ainsi que deux couvertures supplémentaires, deux draps, deux taies d'oreiller et deux oreillers anti-allergènes.
- ❖ Si vous envoyez la literie à l'extérieur pour le lavage, il faut au moins trois ensembles d'articles de lingerie nécessaires.

Salles de bains

- ❖ Offrirez-vous des salles de bain privées ou communes?
- ❖ Pour chaque personne, veillez à fournir une serviette de bain, un essuie-mains, une débarbouillette, des savons emballés individuellement et des verres.
- ❖ Installez une barre à serviettes et un bon éclairage près du miroir de la salle de bain.
- ❖ Enlevez ou rangez sous clé tous les effets personnels, médicaments, solutions de nettoyage et substances dangereuses ou toxiques.
- ❖ Installez une plaque d'identification à l'extérieur d'une porte à verrou.

CRITÈRES IMPORTANTS DE LA CLASSIFICATION

La literie, le linge de toilette et leur état jouent un rôle essentiel dans le confort offert aux clients d'un établissement d'hébergement touristique. Voilà pourquoi les guides de classification de la CITQ accordent une place importante, comme le démontre le tableau suivant :

<i>Literie</i>	<i>6 % de l'évaluation de la chambre</i>
<i>État de la literie</i>	<i>7 % de l'évaluation de la chambre</i>
<i>Linge de toilette</i>	<i>9 % de l'évaluation de la salle de bains</i>
<i>État du linge de toilette</i>	<i>6 % de l'évaluation de la salle de bains</i>

Outre la nature de la fibre utilisée, le tissage et les traitements de finition sont des éléments qui ont également une influence sur la qualité des tissus.

Éclairage

Installez des unités murales et des lumières à proximité des lits, des miroirs et bureaux et des chaises.

Planchers

- ❖ Assurez-vous que les planchers peuvent supporter l'achalandage.
- ❖ Utilisez des scellants pénétrants sur les planchers de bois et optez pour des tuiles de céramique plutôt que du vinyle.
- ❖ Utilisez des sous-tapis pour prévenir les glissements.
- ❖ Choisissez des carpettes épaisses et lourdes qui demeurent bien à plat.

Équipement usagé

Étudiez la possibilité d'acheter de l'équipement usagé pour réduire vos coûts. Les sources d'approvisionnement d'équipement usagé pourraient être un gîte qui ferme son local ou des vendeurs d'équipement usagé. Le risque à considérer : souvent ces équipements n'offrent aucune garantie.

Location d'équipement

Afin de réduire les coûts relatifs au démarrage de l'entreprise, vous pouvez aussi considérer la location de l'équipement.

Source : feuillet info CITQ, volume 5, numéro 3, juin 2008

LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

La signalisation touristique concerne les attraits et activités à vocation touristique ainsi que les établissements touristiques d'hébergement et de camping.

Afin d'aider la clientèle à reconnaître rapidement l'entreprise signalisée, les panneaux de signalisation touristique comprennent les éléments suivants :

- + Un pictogramme, s'il existe, pour préciser la nature de l'activité touristique;
- + Un message pour identifier l'entreprise signalisée;
- + La direction à prendre;
- + La distance à parcourir pour se rendre à l'entreprise.

Seuls les pictogrammes normalisés par le ministère des Transports peuvent être utilisés.

Critères d'admissibilité :

- ❖ Être conforme à toute législation et réglementation gouvernementale et municipale qui le régit;
- ❖ Être accessible par une route carrossable;
- ❖ Être ouvert au moins 5 jours par semaine, selon un horaire fixe (jours et heures);
- ❖ Fournir des services d'accueil, par l'entremise d'une personne ou d'un tableau interprétatif qui accueille et renseigne les visiteurs;
- ❖ Être mentionné (ou être admissible à une mention) dans un guide touristique régional produit par les associations touristiques régionales et reconnu par le ministère du Tourisme;
- ❖ Offrir, sur le site ou à proximité, des espaces de stationnement aménagés, accessibles et repérables du site;
- ❖ Fournir des toilettes accessibles au public;
- ❖ Recevoir la clientèle de passage, c'est-à-dire les clients qui n'ont pas de réservation, et offrir ses services sur une base individuelle;
- ❖ Être ouvert tous les jours durant la période d'exploitation;
- ❖ Détenir une attestation de classification prévue à la loi sur les établissements d'hébergement touristique dans la catégorie «gîte»;
- ❖ Avoir une classification minimale de 1 soleil ou être en cours de classification.

ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE SIGNALISATION TOURISTIQUE

Le propriétaire d'une entreprise touristique fait sa demande d'admissibilité auprès d'ATR associés du Québec*. Celle-ci vérifie si l'entreprise répond aux critères prévus et recommande ou non l'admissibilité au ministère du Tourisme. Des frais d'études du dossier peuvent être exigés (maximum 200 \$).

Le ministère du Tourisme statue sur l'admissibilité de l'entreprise et transmet sa décision à ATR associés.

Par la suite, ATR associés du Québec obtient, du ministère des Transports, les autorisations nécessaires selon le plan d'acheminement déposé pour l'installation des panneaux de signalisation touristique, si un espace de signalisation est disponible. Dans l'affirmative, ATR associés du Québec prépare un contrat et l'expédie à l'entreprise. Si aucun espace n'est disponible, ATR associés avise l'intervenant de la date d'échéance du prochain contrat afin de lui permettre de présenter une demande à ce moment.

L'entreprise signe le contrat et acquitte les droits exigés. Le contrat signé est retourné à ATR associés, qui fabrique les panneaux et les installe.

À la fin du contrat de signalisation, aucun droit n'est acquis ni aucune priorité n'est accordée à l'entreprise signalisée. L'entreprise doit faire une demande de renouvellement auprès d'ATR associées du Québec.

Contact :

***ATR associées du Québec**

3333, boulevard du Souvenir, bureau 300

Laval (Québec) H7V 1X1

Tél. : 450 686-8358

Madame Audrée McNicoll

Internet : www.bonjourquebec.com/signalisation

LES ENSEIGNES ET VOTRE ENTREPRISE

Les enseignes font partie des outils de communication les plus efficaces et les plus efficaces. Les enseignes sont le système de communication pour atteindre les passants.

Elles remplissent trois grandes fonctions : la voie à suivre, les renseignements sur votre entreprise et elle vous donne une image de marque. De même que le logo, les cartes d'affaires et les correspondances d'affaires vous représentent et parle de vous, il est donc important de bien choisir ces éléments qui vont vous représenter dans toutes vos actions de promotion et de marketing.

Une bonne enseigne doit s'intégrer au paysage. Elle est aussi un investissement, aucune entreprise ne peut se permettre de laisser son enseigne se dégrader. La durée moyenne de vie d'une enseigne est de cinq à onze ans.

Si vous optez pour une enseigne plus artisanale qui revêt un cachet particulier, il faudra être prêt à mettre le prix mais le coup d'œil en vaut la peine. D'associer un artisan reconnu ou local à votre entreprise peut apporter une touche chaleureuse et représente les couleurs et la culture de l'endroit.

Pour des exemples d'enseignes particulières, visitez le site suivant :

www.lenseignerie.com

ADHÉSIONS/ASSOCIATIONS TOURISTIQUES

Associations touristiques régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean (ATR)

412, boul. Saguenay Est, Bureau 100

Chicoutimi (Québec) G7H 7Y8

Tél. : 418 543-9778

Sans frais : 1-800-463-9651

Télécopie : 418 543-1805

Courriel : info@tourismesaglac.net

Site Internet : www.saguenaylacsaintjean.ca

Avantages :

- ❖ Accès aux bureaux d'informations touristiques pour promouvoir votre entreprise.
- ❖ Inscription de votre entreprise dans le guide touristique régional et le site Internet de l'ATR.
- ❖ Représentation de votre entreprise dans différents salons, événements et foires commerciales au Québec et sur les marchés extérieurs.
- ❖ Accès à divers programmes ou outils de marketing exclusifs aux membres (brochures-forfaits, tournées de presse, campagnes de publicité, etc.)

380.00 \$/année

***** une nouvelle entreprise bénéficie d'un taux de 50 % les deux premières années sur les coûts d'adhésion.**

SUITE....

Société touristique des Autochtones du Québec

50, boul. Maurice-Bastien, Niveau S2

Wendake (Québec) GOA 4V0

Tél. : 418 843-5030

Sans Frais : 1 877 698-7827

Télécopie : 418 843-7164

Courriel : info@staq.net

Site Internet : www.staq.ca

Avantages :

- ❖ Commercialisation nationale et internationale des produits accrédités.
- ❖ Soutien dans le processus d'accréditation.
- ❖ Publication annuelle d'un guide touristique autochtone.
- ❖ Promotion et représentation du tourisme autochtone.
- ❖ Soutien à la formation des ressources humaines en tourisme.

Entre 100.00 \$ et 400.00 \$/année, selon votre statue.

SUITE...

Association des gîtes du Saguenay-Lac Saint-Jean

755, Price Ouest
Alma (Québec) G8B 4T3
Tél. : 418 668-4125

Avantages :

- ❖ Avoir une page gratuite sur le site Internet de l'association afin d'augmenter votre visibilité.
- ❖ Être regroupés avec des gens qui partagent votre passion et créer entre nous un réseau de communications afin d'assurer notre promotion et notre développement.
- ❖ Nous donner une force auprès des autres intervenants de l'industrie touristique :

Site Internet : www.giteausaguenay.com

Courriel : agites@alματοit.com

35.00 \$ / année

Navette des bagages de la Véloroute

Monsieur Gilles Girard
1859, rue principale
Chambord (Québec) G0W 1G0
Tél. : 418 342-6651
Sans frais : 1-888-342-6651
Pagette : 819 280-8931

Avantages :

- ❖ Accès à la clientèle cycliste.
- ❖ Avantageux pour le client, réduction des coûts de transport lorsque le gîte est membre.
- ❖ Coordonnées inscrites dans le dépliant de la Navette.
- ❖ Présence du dépliant dans les salons spécialisés.

100.00 \$/année

SUITE...

Bienvenue cyclistes

Vélo Québec Association

Bienvenue cycliste

1251, rue Rachel Est

Montréal (Québec) H2J 2J9

Tél. : 514 521-8356 poste 504

Sans frais : 1 800 567-8356 p. 504

Site Internet : www.routeverte.com ou www.velo.qc.ca

Avantages :

- ❖ Accréditation de l'établissement dans le réseau d'hébergement Bienvenue cycliste.
- ❖ Promotion de votre hébergement sur les sites Internet.
- ❖ Promotion de l'établissement dans les publications et les brochures de Vélo Québec.

129.81 \$ taxes incluses /année

SUITE...

Gîtes et Auberges du Passant Certifiés

Fédération des Agricotours du Québec
4545, avenue Pierre-De-Coubertin, C. P. 1000, Succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2
Tél. : 514 252-3138
Télécopie : 514 252-3173
Courriel : info@gitesetaubergesdupassant.com
Site Internet : www.gitesetaubergesdupassant.com

Courriel : info@agricotours.qc.ca
Site Internet : www.agricotours.qc.ca

Avantages:

Les établissements certifiés obtiennent un taux d'occupation de 78 % plus élevé.

Promotion de votre établissement à l'intérieur du réputé guide « Gîtes et Auberges du Passant & Tables et Relais du Terroir au Québec ».

****** classification minimal = 3 soleils**

112.88 \$ /ouverture du dossier

265.00 \$ + 50 \$ par chambre /année

SUITE...

Kéroul

4545, avenue Pierre-De-Coubertin, C. P. 1000, Succ. M.

Montréal (Québec) H1V 3R2

Tél. : 514 252-31047

Courriel : info@keroul.qc.ca

Site Internet : www.keroul.qc.ca

Promotion auprès de la clientèle à capacité restreinte.

La certification permet :

- ❖ De connaître votre niveau d'accessibilité aux personnes ayant une incapacité motrice ou une déficience;
- ❖ De recevoir une vignette et de l'afficher sur votre établissement;
- ❖ D'être diffusé dans les publications de kéroul;
- ❖ D'avoir votre cote diffusée dans les publications du ministère du Tourisme et des ATR;
- ❖ D'être accessible à un marché estimé à 15 % de la population québécoise.

BIENVENUE DANS LE MONDE DU TOURISME

Une fois que votre hébergement sera en fonction, il est impératif d'être proactif et de se garder à l'affût de toutes les activités qui se déroulent dans votre secteur.

La meilleure façon est d'être en contact avec votre Bureau d'informations touristiques le plus près et de leur faire part quotidiennement de vos disponibilités, du moins, en haute saison. Évidemment, d'être membre de l'Association touristique régionale vous donne l'avantage de pouvoir déposer votre dépliant sur les tablettes du bureau d'accueil.

Également, le réseau d'hébergement autour de vous est sans contredit le plus efficace et le plus susceptible de recommander votre entreprise aux touristes lorsque celui-ci est complet. Il est de mise d'être en interrelation avec eux comme partenaires plutôt que comme compétiteurs.

Le jumelage et la forfaitisation en partenariat avec les sites touristiques de la région est aussi une bonne façon de promouvoir votre gîte.

MÉDIA GRAPHIE/RÉFÉRENCES

C.I.T.Q. Corporation de l'industrie touristique du Québec/guide de classification/ministère du Tourisme/ volume5 /numéro 3 juin 2008

www.citq.info/classification

Réseau Entreprise Canada/ démarrage d'un gîte touristique

www.infoentrepreneurs.org

Fédération des Agricotours du Québec

www.giteetaubergedupassant.com

Association touristique du Saguenay-Lac-Saint-jean

www.saguenaylacsaintjean.ca

ATR associées du Québec

www.atraq.com

www.atrassociees.com

Véloroute des bleuets /navette des bagages

www.veloroute-bleuets.qc.ca/navettevelo.html

Association des gîtes du Saguenay-Lac-Saint-jean

SUITE...

Tourisme Québec/ politique de signalisation touristique/Critères d'admissibilité 2006

www.bonjourquebec.com/mto/programmes-services/signalisation/prive.html

Entreprises Canada/Les enseignes et votre entreprise

<http://www.entreprisescanada.ca/fra/>

Kéroul

www.keroul.qc.ca/fr/mission

Revenu Québec

www.formulaire.gouv.qc.ca

Document rédigé par Mme Céline Taillon

Janvier 2009



MASHTEUIATSH

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU
1516, RUE OUIATCHOUAN
MASHTEUIATSH (QUÉBEC) GOW 2H0
TÉLÉPHONE : 418.275.5757
TÉLÉCOPIE : 418.275.6048

INFO@SDEI.CA
WWW.SDEI.CA



CARREFOUR D'ACCUEIL ILNU
1516, RUE OUIATCHOUAN
MASHTEUIATSH (QUÉBEC) GOW 2H0
TÉLÉPHONE : 418.275.7200
TÉLÉCOPIE : 418.275.6048

INFO@KUEI.CA
WWW.KUEI.CA